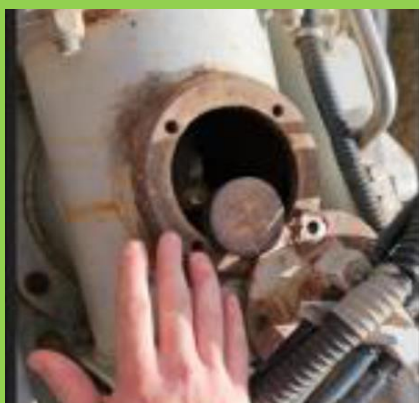




C'est arrivé sur un chantier :

Lors d'un pompage, le circuit d'aspiration se bouche. L'opérateur dépose le carter de protection de la vanne automatique et tente de la déboucher à l'aide d'une barre à mine. N'y arrivant pas, il essaie de la déboucher en mettant la main à l'intérieur. Une défaillance du circuit électrique, ordonne la fermeture de la vanne à ce même moment, coincant la main de l'opérateur à l'intérieur.

Le saviez-vous ?

- Il arrive fréquemment que les circuits ou les vannes d'aspiration des hydrocureurs ou des aspiratrices de pulvérulents se bouchent par accumulation de produits solides.
- Intervenir pour déboucher les circuits ou les vannes sans les mettre hors service est la source d'accidents graves :
 - Vanne à fermeture automatique qui se referme sur la main de l'opérateur à cause d'une défaillance électrique.
 - Aspiration d'une partie du corps ou d'un membre en s'approchant trop près d'un circuit en fonctionnement.
 - Les notices d'utilisation des matériels doivent mentionner les risques liés au happement et écrasement. Exemple « *Interdiction de mettre les mains ou les pieds devant la bouche d'aspiration lorsque la pompe à vide aspire ou refoule. Risque de happement* »



Que pouvez-vous faire ?

- Ne pas déposer les carters de protection des équipements mécaniques ou des pièces en mouvement.
- S'assurer que toutes les sources d'alimentation sont isolées avant de travailler sur les équipements mécaniques ou pièces en mouvement.
- Ne jamais tenter de dégager un blocage en plaçant les mains ou une autre partie du corps près d'un système d'aspiration en fonctionnement.
- Ne pas effectuer d'intervention de déblocage sans avoir pris connaissance de la procédure de consignation de la machine.
- Faire régulièrement des rappels et apposer des étiquettes de signalisation aux endroits à risques : risque d'écrasement et risque d'aspiration

